

RÈGLEMENT DU CONCOURS ET RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES CORPS & DANSE - EDITION 2026

***La participation au concours implique
l'acceptation pleine et entière du présent règlement.***

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le Concours et Rencontres Chorégraphiques « CORPS & DANSE » - Édition 2026 sous la direction d'Olivier COSTE est organisé dans le but de promouvoir la danse Classique, Modern'Jazz, Contemporaine et Hip-Hop. Il donne l'opportunité aux danseurs valides et en situation de handicap de se produire sur scène devant un jury prestigieux et de partager leur passion.

ARTICLE 1A – ÂGE

Le concours est ouvert à tous les danseurs à partir de 8 ans, sans limite d'âge.

ARTICLE 1B - DATES ET LIEU

Le Concours et Rencontres Chorégraphiques « CORPS & DANSE » est organisé le samedi 11 et le dimanche 12 avril 2026 à la Halle Chaban DELMAS – 50 avenue Colonel Arnaud Beltrame 26000 VALENCE.

ARTICLE 1C - DIMENSION SCENE

- Superficie : 168 m², avec 12 m de profondeur x 14 m d'ouverture à même le sol.
- Pente : 0%.
- Tapis de danse avec marquage central.
- Scène avec cadre noir.
- Entrée et sortie des danseurs : côté cour ou côté jardin.

ARTICLE 2 – LE JURY

La décision du jury est **souveraine et incontestable**. Elle ne peut être sujet à discussion ou remise en cause.

Le jury a le droit de reclasser en « style ou classe » les candidats.

ARTICLE 3 – TENUE – DÉCORS ET ACCESSOIRES

Classique Fille SOLO :

- Sont obligatoires : demi-pointes et chignon
- Sont autorisés : justaucorps uni de couleur claire collants chairs ou roses, jupettes. Les pointes sont autorisées à partir de la catégorie « moyen 1 ». Les costumes sont autorisés pour les variations du répertoire.
- Ne sont pas autorisées : les couleurs noires et les couleurs foncées.

Classique Garçon SOLO :

- Sont obligatoires : Demi-pointes de couleur noires, grises ou blanches.
- Sont autorisés : tee-shirt et collant de couleur claire, shorts. Les costumes sont autorisés pour les variations du répertoire.
- Ne sont pas autorisées : les couleurs noires et les couleurs foncées.

Classique DUO-GROUPES :

- Sont obligatoires : demi-pointes ou pointes.
- Pas de tenue imposée, costumes autorisés.

Jazz, contemporain et Hip-Hop SOLO – DUO – GROUPES :

- Pas de tenue imposée, costumes autorisés.

Toutes disciplines SOLO – DUO – GROUPES :

- Les accessoires et décors non encombrants sont autorisés, la mise en place et l'enlèvement sont compris dans le temps de passage.
- Les peintures, maquillages, confettis, paillettes ou autres laissant des traces et nécessitant le nettoyage de scène sont STRICTEMENT INTERDITS.

ARTICLE 4 – STYLES

Le concours comporte 4 styles :

- Classique
- Jazz et Modern'Jazz
- Contemporain
- Hip-Hop

Un candidat peut se présenter dans plusieurs styles. Une même variation ne peut être présentée par plusieurs candidats.

ARTICLE 5 – CLASSES ET CATÉGORIES

POUR LE CONCOURS :

Le concours s'adresse aux danseurs en **SOLO – DUO – GROUPES (de 3 à 20 participants)**.

CLASSES		CATÉGORIES	AGES
SOLO AMATEURS	Maximum 3 cours par semaine	DÉBUTANT	8 à 9 ans
		ÉLÉMENTAIRE	10 à 11 ans
		MOYEN 1	12 à 13 ans
		MOYEN 2	14 à 15 ans
		AVANCÉ 1	16 à 18 ans
		AVANCÉ 2	19 ans et plus
SOLO SUPÉRIEURS	A partir de 4 cours par semaine / élèves de conservatoire	DÉBUTANT	8 à 9 ans
		ÉLÉMENTAIRE	10 à 11 ans
		MOYEN 1	12 à 13 ans
		MOYEN 2	14 à 15 ans
		AVANCÉ 1	16 à 18 ans
		AVANCÉ 2	À de 19 ans
SOLO PRÉ-PROFESSIONNELS	A partir de 6 cours par semaine / élèves en formation / élèves en horaire aménagé	DÉBUTANT	8 à 9 ans
		ÉLÉMENTAIRE	10 à 11 ans
		MOYEN 1	12 à 13 ans
		MOYEN 2	14 à 15 ans
		AVANCÉ 1	16 à 18 ans
		AVANCÉ 2	19 ans et plus

CLASSES		CATÉGORIES	AGES
DUO AMATEURS	Maximum 3 cours par semaine	CAT 1	8 à 11 ans*
		CAT 2	12 à 15 ans*
		CAT 3	16 à 19 ans*
		CAT 4	20 et plus*
DUO SUPÉRIEURS	De 4 à 5 cours par semaine / élèves de conservatoire	SUPÉRIEUR	Les participants doivent avoir au minimum 14 ans*
DUO PRÉ-PROFESSIONNELS	A partir de 6 cours par semaine / élèves en formation / élèves en horaire aménagé	PRÉPROFESSIONNEL	Les participants doivent avoir au minimum 16 ans*

L'élève qui a le niveau le plus élevé détermine la CLASSE du DUO.

CLASSES		CATÉGORIES	AGES
GROUPES AMATEURS	Maximum 3 cours par semaine	CAT 1	8 à 11 ans*
		CAT 2	12 à 15 ans*
		CAT 3	16 à 19 ans*
		CAT 4	20 et plus*

Les GROUPES « AMATEUR » passent dans la classe « SUPÉRIEUR » lorsqu'au moins la moitié du groupe fait 4 cours par semaine.

*La moyenne d'âge détermine la catégorie (moyenne d'âge calculée au 1er janvier 2026).

CLASSES		CATÉGORIE	AGES
GROUPES DANSE INCLUSIVE	Pas de limite de cours	INCLUSIVE	A partir de 8 ans, sans limite d'âge

Les GROUPES « DANSE INCLUSIVE » s'adressent aux groupes formés de danseurs valides et de danseurs en situation de handicap.

POUR LES RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES :

Les Rencontres Chorégraphiques s'adressent aux danseurs en **GROUPES SUPÉRIEURS ET PRÉ-PROFESSIONNELS (de 3 à 20 participants)**.

CLASSES		CATÉGORIES	AGES
GROUPES SUPÉRIEURS	De 4 à 5 cours par semaine / élèves de conservatoire	SUPÉRIEUR	Les participants doivent avoir au minimum 14 ans*
GROUPES PRÉ- PROFESSIONNELS	A partir de 6 cours par semaine / élèves en formation / élèves en horaire aménagé	PRÉPROFESSIONNEL	Les participants doivent avoir au minimum 16 ans*

*La moyenne d'âge détermine la catégorie (moyenne d'âge calculée au 1er janvier 2026)

Les GROUPES « SUPÉRIEUR » passent dans la classe « PRÉ-PROFESSIONNEL » lorsqu'au moins la moitié du groupe fait 6 cours par semaine.

ARTICLE 6 – DURÉE DES VARIATIONS

Les variations ont une durée minimum et maximum selon les catégories et classes.

POUR LE CONCOURS :

CLASSES ET CATÉGORIES		DURÉE (minimum-maximum)	
SOLO	AMATEUR SUPÉRIEURS PRÉ-PROFESSIONNELS	DÉBUTANT	1'00 à 1'30
		ÉLÉMENTAIRE	1'15 à 1'30
		MOYEN 1	1'30 à 1'45
		MOYEN 2	1'30 à 2'00
		AVANCÉ 1	2'00 à 2'15
		AVANCÉ 2	2'00 à 2'30

CLASSES ET CATÉGORIES		DURÉE (minimum-maximum)	
DUO	AMATEUR SUPÉRIEURS PRÉ-PROFESSIONNELS	CAT 1	1'00 à 1'45
		CAT 2	1'30 à 2'15
		CAT 3	2'00 à 2'30
		CAT 4	2'00 à 2'45

CLASSES ET CATÉGORIES		DURÉE (minimum-maximum)	
GROUPES	AMATEURS	CAT 1	1'00 à 2'30
		CAT 2	2'00 à 3'00
		CAT 3	2'00 à 3'15
		CAT 4	2'30 à 3'30

CLASSES ET CATÉGORIES		DURÉE (minimum-maximum)
GROUPES	INCLUSIVE	Minimum : 5 min Maximum : 12 min

POUR LES RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES :

CLASSES ET CATÉGORIES		DURÉE (minimum-maximum)
GROUPES	SUPÉRIEURS PRÉ-PROFESSIONNELS (sélection sur vidéo)	Minimum : 6 min Maximum : 20 min

ARTICLE 7 – INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à compléter sur le Google Form disponible sur le site :
www.concourscorpsedanse.com

Les pièces justificatives suivantes seront à joindre lors de votre inscription :

- Un certificat médical autorisant la pratique de la danse (sauf pour les danseurs de la catégorie inclusive).
- L'autorisation du représentant légal pour les mineurs.
- Le document du droit à l'image.
- Le justificatif de règlement (règlement par virement uniquement).
- Pour les Rencontres Chorégraphiques uniquement (groupes supérieurs et pré-professionnels) : le titre et le descriptif de la pièce (500 caractères maximum).

Pièces justificatives à envoyer par mail à inscription.corpsdanse@gmail.com :

- Format MP3 ou WAV.
- Les temps de silence doivent être inclus dans le montage son.
- Le fichier doit être intitulé : **nom_prenom_catégorie_classe.mp3 ou .wav**
(exemples : dupond_henri_modernjazz_amateurcat1.mp3 ou dupond_henri_contemporain_amateurcat1.wav)

**La musique ne doit pas demander de manipulations autres que sa simple lecture.
Nous vous recommandons de venir avec le double de votre musique sur clé USB. Si la bande son n'est pas déposée dans les temps (après la date figurant sur la convocation) les candidats auront la possibilité de danser sans musique ou seront déclarés forfait sans possibilité de remboursement des frais d'inscription réglés.**

Date limite d'inscription : 15 février 2026

Envoi des convocations : le 16 mars 2026 au plus tard

- Une convocation individuelle sera envoyée pour les catégories SOLO et DUO.
- Pour les groupes, une seule convocation sera envoyée au professeur responsable.

*Toutes les variations sont personnelles, uniques et ne peuvent être présentées qu'une fois.
Dans la même discipline, 1 seul passage par classe. L'âge pris en compte pour la participation au concours est celui du 1er janvier de l'année civile.*

ARTICLE 8 – SÉLECTIONS POUR LES RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES

Sélection sur vidéo (groupes supérieurs et pré-professionnels), avec extrait de la pièce d'une durée de 6 min à 10 min, plan fixe, pas de montage.

- **Format :** La vidéo est à envoyer au format MP4 ou MOV par wetransfer sous le format : **titredelacréation_catégorie_classe.mp4 ou mov** (exemples : *lanuitdesetoiles_groupe_superieur.mp4* ou *lanuitdesetoiles_groupe_preprofessionnel.mov*)
- **Vidéo à envoyer à :** commission.corpsdanse@gmail.com

Date limite d'envoi : 15 février 2026

- La vidéo ne sera pas prise en compte si le dossier d'inscription n'est pas complet (hors paiement).
- **Votre paiement devra être envoyé avant le 7 mars 2026.**
- Le résultat vous sera adressé au plus tard le 28 février 2026. La commission n'effectuera aucun retour quant à ses décisions.

RAPPEL : pour le Concours, il n'y a pas de sélection pour les catégories SOLO (toutes classes), DUO (tout les classes) et pour les GROUPES (amateurs)

ARTICLE 9 – TARIFS DES INSCRIPTIONS

Les frais de dossier de 10€ par participant est OBLIGATOIRE (quel que soit le nombre de passage).

TOUTES DISCIPLINES CONCOURS & RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES	SOLO	30€ / participant / passage
	DUO	40€ pour les deux participants / passage
	GROUPE (3 à 20 participants)	10€ / participant / passage

Les frais d'inscription sont à régler par candidat et par passage.

ARTICLE 10 – DÉROULEMENT DU CONCOURS

- Les candidats doivent se présenter 1 heure avant l'heure de passage, munis de leurs convocations et pièces d'identité.
- Les professeurs doivent se présenter avec leurs élèves, munis de leurs cartes d'identité, pour récupérer leur bracelet d'accès à la zone d'échauffement et à la salle de spectacle.
- Les parents, professeurs ne sont pas autorisés en arrière-scène.
- Des vestiaires, une zone d'échauffement et de répétition seront mis à leur disposition.

- Aucune prise de plateau ne sera proposée.
- Les candidats seront placés en arrière-scène par ordre de passage.
- Tout comme le public, les candidats ne seront pas autorisés à entrer dans la salle en cours de session.
- La remise des Prix se fera obligatoirement en costume.
- Alimentation autorisée dans le vestiaire en respectant la propreté des lieux. Des poubelles seront mises à votre disposition.
- Les nourritures et boissons seront interdites dans la salle.
- Un snacking sera proposé sur place.
- Applaudissements :
 - o Pour le Concours : aucun applaudissement autorisé.
 - o Pour la catégorie Inclusive et les Rencontres Chorégraphiques : applaudissements autorisés.

ARTICLE 11 – PLANNING PRÉVISIONNEL DES PASSAGES

- **SAMEDI 11 AVRIL 2026**
 - o Passage des catégories SOLO et DUO (concours)
- **DIMANCHE 12 AVRIL 2026**
 - o Groupes amateurs (concours)
 - o Groupes Inclusifs
 - o Groupes supérieurs et pré-professionnels (Rencontres Chorégraphiques) avec un temps de retour du jury à l'issue de la dernière remise des prix.

Ce planning peut être modifié par les organisateurs

ARTICLE 12 – DISQUALIFICATIONS ET PÉNALITÉS

Une disqualification pourra être prononcée en cas de :

- Comportement inapproprié ou irrespectueux dans les locaux et pendant le concours
- Plagiat constaté
- Non-respect du règlement du concours
- Non-respect des catégories
- Dépassemement du temps imposé de plus de 15 secondes
- Prise de produits dopants ou substances illicites

Des pénalités avec perte de points pourront être appliquées en cas de :

- Non-respect de la tenue
- Dépassemement du temps imposé de 1 à 15 secondes

ARTICLE 13 – BARÈMES

Article 13A : SOLO – DUO – GROUPES AMATEURS et INCLUSIFS

- 11/20 : participation
- 12/20 et 13/20 : 3ème prix
- 14/20 et 15/20 : 2ème prix
- 16/20 : premier prix
- 17/20 : premier prix à l'unanimité
- 18/20 : félicitations du jury

Article 13B : GROUPES SUPÉRIEURS ET PRÉ- PROFESSIONNELS

Classement par podium en OR – ARGENT – BRONZE.
Un podium par classe.

ARTICLE 14 – RÉCOMPENSES

Coups de cœur Concours et Rencontres Chorégraphiques :

- Prix spécial : le trophée Lisa LANDRY sera attribué au coup de cœur artistique du jury.
- D'autres "coups de cœur" pourront être attribués par le jury.

Plusieurs prix seront attribués en fonction des notes et du classement :

POUR LE CONCOURS :

Pour les sessions SOLO / DUO / GROUPES AMATEURS et INCLUSIFS :

- Prix de la ville de Valence
- Nombreux stages nationaux et internationaux pour la classe SOLO
- Une année de formation à l'école de danse Olivier COSTE pour un/une candidat(e) SOLO
- Bons d'achat
- Trophées

POUR LES RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES :

Pour les groupes SUPÉRIEURS :

- Diffusion de la pièce à la soirée chorégraphique organisée par l'Ecole de danse Olivier COSTE en 2027.
- Résidence d'une semaine à l'école de danse Olivier COSTE (Valence).
- Aide à la création de la part de l'association Corps & Danse pour la somme de 200€.

Pour les groupes PRÉ-PROFESSIONNELS :

- Diffusion en première partie dans une salle de spectacle drômoise.
- Résidence d'une semaine à l'école de danse Olivier COSTE (Valence).
- Aide à la création de la part de l'association Corps & Danse pour la somme de 300€.

ARTICLE 15 – ACCÈS SALLE ET PUBLIC

- L'entrée à la salle est autorisée aux spectateurs et professeurs munis de leurs titres d'accès.
- L'entrée et la sortie de salle sont réglementées en fonction des sessions de passage des candidats.
- Aucun déplacement ne sera autorisé pendant les sessions de passage des candidats.
- Les boissons et nourritures ne seront pas autorisées dans la salle.
- Les prises de photos et vidéos sont interdites (soumis au droit à l'image).

ARTICLE 16 – BILLETTERIE SPECTATEURS

Entrée gratuite pour les **professeurs accompagnants** munis d'un titre d'accès nominatif à récupérer à l'accueil candidat sous présentation de la pièce d'identité.

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 5 ans.

	PLEIN TARIF (PT)	TARIF RÉDUIT (TR) Moins de 12 ans et étudiants sur présentation de justificatif
½ journée	8€	5€
1 journée	12€	8€
2 journées	15€	12€

Une buvette sera à la disposition du public. Possibilité de restauration rapide.

ARTICLE 17 – ANNULATION ET RESPONSABILITÉ

- L'association Corps & Danse organisatrice du Concours et Rencontres Chorégraphiques se réserve le droit d'annuler l'événement pour des raisons de force majeure et pour tout motif qu'elle juge important pour l'intérêt de l'association.
- Toute annulation à l'initiative de l'organisateur entraîne le remboursement des frais d'inscriptions réglés.
- Pour toute annulation à l'initiative du candidat, 50% des frais d'inscription réglés seront retenus sauf cas de force majeure sur présentation de justificatifs.
- Toute annulation à l'initiative du candidat dans un délai **inférieur à 15 jours** avant la date du concours ne donne lieu à aucun remboursement des frais d'inscription réglés sauf cas de force majeure sur présentation de justificatifs.
- **La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne ou subi par elle, candidat ou accompagnateur, ainsi que pour tout vol tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés dans le cadre du concours.**
- Les candidats attestent avoir une assurance responsabilité civile pour les préjudices qui peuvent survenir de leurs faits.
- Un groupe peut concourir même s'il n'est pas complet cependant aucun remboursement ne pourra être effectué.